

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – MONTVALEZAN**
**CONSEIL D'ADMINISTRATION – PROCES VERBAL**
**Séance du 10 avril 2024**


---

Date de convocation : 3 avril 2024  
 Date de mise en ligne site internet : 3 avril 2024  
 Membres en exercice : 07  
 Membres présents : 5  
 Membres absents : 2  
 Membres ayant donné pouvoir : 1

Le 10 avril 2024 à 17h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montvalezan, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ces séances

**Étaient présents :** Jean-Claude FRAISSARD Président (pouvoir donné par Marguerite ARPIN), Catherine GARANDEL, Vice-Présidente, Odile VILLIOD, Magali VINSON, Arlette NOIR

**Était excusée :** Marguerite ARPIN (donne pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD)

**Était absent :** Laurent HANICOTTE

**Était invité :** Didier CHARVET, DGS.

**Secrétaire de séance :** Arlette NOIR

---

**Approbation PV du 20 mars 2024 à l'unanimité**

## **1 – Délibération**

- **D2024 10 RH – Approbation de l'accueil d'un service civique par le CCAS de Montvalezan**

Monsieur le président rappelle la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2019, approuvant l'accueil de personnes volontaires pour la réalisation de missions services civiques dans le cadre de la Mobilisation Nationale contre l'isolement des personnes âgées.

Au terme de ces années bénéfiques aux aînés de la Commune, le Conseil d'Administration prévoit le renouvellement de ce dispositif.

Pour permettre ce renouvellement pour 3 années supplémentaires, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, il convient au préalable de déposer un dossier de demande d'agrément auprès de la DDSCPP 73. Le dossier correspondant nécessite une délibération de l'organe statutairement compétent prévoyant l'accueil de personnes volontaires.

Aussi, il est proposé aux membres du CCAS, de délibérer en ce sens.

***Le Conseil Syndical du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ⇒ **APPROUVE** le dépôt d'un dossier de renouvellement de demande d'agrément auprès de la DDSCPP du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 31 mai 2027.
- ⇒ **DIT** que le volontaire sera présent pour une période de 8 mois du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 mai pour chacune.

-----

- **D2024 11–RH - Multi - Accueil – Tableau des effectifs et des emplois – suppression**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique territoriale,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil d'Administration le 20 octobre 2023

Vu l'avis du comité social territorial lors de sa séance du 21 mars 2024 a émis l'avis suivant :

- Les représentants des collectivités a émis un avis favorable à l'unanimité
- Les représentants du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité

**Monsieur le Président propose la suppression de trois emplois vacants :**

- **Un emploi de puéricultrice de classe normale à temps complet annualisé**
- **Un emploi d'agent social à temps complet annualisé**
- **Un emploi d'agent social à temps complet**

Au vu de la redondance de ces emplois avec des emplois existant, il convient de supprimer les postes précités avec effet immédiat.

Sur le rapport de Monsieur le Président,

**Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ⇒ **AUTORISENT** Monsieur le Président à supprimer les postes de puéricultrice de classe normale à temps complet annualisé, d'agent social à temps complet annualisé et d'agent social à temps complet.
- ⇒ **APPROUVENT** le tableau des effectifs et des emplois annexés à la présente délibération.
- ⇒ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

-----

## **2 – Questions diverses**

### **2.1 – Nos aînés – à la découverte ou redécouverte du domaine skiable**

Didier CHARVET - informe - après avoir découvert la publication ci-dessous le 23 mars dernier, mettant en valeur l'initiative de l'ESF de Morzine qui permet à des aînés de leur EHPAD de découvrir et profiter du domaine skiable en fauteuil ski, je me suis permis d'échanger rapidement avec Catherine GARANDEL et de me rapprocher de l'ESF LA ROSIERE (équipé de plusieurs fauteuils adaptés) en la personne de Thibault GAIDET, son directeur, pour savoir si une action similaire pourrait être envisageable avec le CCAS et nos aînés.

Thibault a répondu immédiatement avec enthousiasme en proposant d'offrir la prestation au CCAS.

J'ai demandé à Noéline d'en parler à nos aînés, qui ne peuvent plus skier, pour savoir si certains pourraient être intéressés par la découverte du nouveau secteur du Mont Valaisan, ou tout simplement profiter des hauteurs de manière confortable et entre des mains expertes.

Noéline m'a indiqué avoir du mal à convaincre.

J'ai sollicité Thierry GAIDE pour qu'il puisse passer quelques coups de fil, notamment à Marcel GAIDE au Solliet, afin d'expliquer l'intérêt du fauteuil ski et son côté inclusif. Il a également appelé Henri JOLY et Paul MAITE. Son usage n'est pas réservé aux personnes handicapées... Il permet à tous les non-skieurs de profiter des joies de la neige en toute sécurité et tranquillité. Marcel GAIDE n'a pas hésité... Il est enchanté et aimerait pouvoir en profiter avec ses anciens collègues Henry JOLY et Paul MAITRE – eux aussi très heureux de cette proposition. Outre la démarche aînés CCAS, c'est également une initiative inclusive « pour une montagne de confort et de glisse pour tous » ; permettre à trois protagonistes qui ont contribué toute leur carrière au développement de la station de prendre du plaisir sur les pistes, en découvrant les évolutions du domaine...

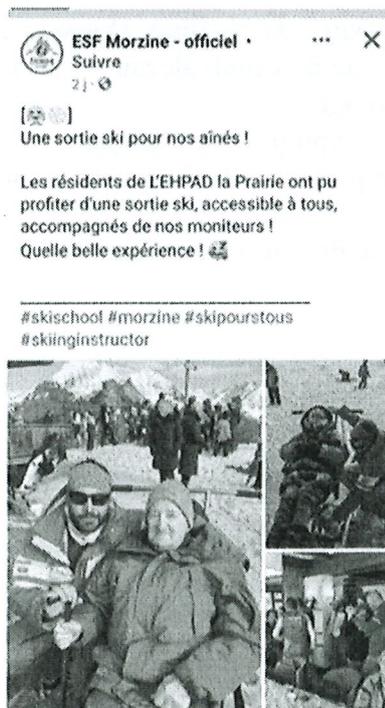
Même la maman de Thierry aimerait finalement pouvoir tester et découvrir le domaine qu'elle n'a pas parcouru depuis 50 ans ainsi que Marie Elise PRUDHOMME.

Après échange avec Thibault GAIDET, une première sortie pourrait être prévue ce jeudi 11 avril.

Pensez-vous à d'autres personnes qui pourraient être intéressées par une sortie de ce type d'ici la fin de saison ?

Resterait éventuellement à la charge du CCAS la fourniture d'un éventuel casse-croûte.

Qu'en pensez-vous ? Est-ce que cette action vous convient ?



Catherine GARANDEL – précise – la fin de saison approchant, projet de mise en place d'une sortie ski avec les anciens pour les emmener au Mont Valaisan – 2 journées de prévues – demain et la semaine prochaine

Arlette NOIR – indique - c'est vrai que Noéline visite les plus anciens et qui ne sentent peut-être plus en mesure de réaliser cette sortie – Mme X aurait sûrement aimé pouvoir le faire il y a quelques années.

Catherine GARANDEL – informe - DSR offre les forfaits ; ESF offre les pilotes de fauteuil et l'un des repas, le CCAS a prévu d'offrir un goûter sur le domaine skiable aux participants. Discussion sur les personnes qui pourraient être intéressées  
Avis unanime sur l'intérêt de développer cette action

## 2.2 – Jeunesse – séjour Perros-Guirec été 2024 – point de situation

Didier CHARVET - informe – le terme des inscriptions approche - 4 inscrits actuellement uniquement – souhaitez-vous qu'on pousse les inscriptions via le service jeunesse de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise – est ce que vous considérez politiquement opportun de potentiellement organiser un voyage avec une minorité de jeunes de Montvalezan ? – même si le tarif de participation des jeunes du canton est plus élevé que pour les jeunes de Montvalezan, le reste à charge pour le CCAS est important – pour mémoire, coût unitaire estimé pour 10 jeunes = 800€

Dès demain, j'ai d'ores et déjà prévu une relance des inscriptions sur Illiwap

Arlette NOIR – oui, pourquoi pas, cela débloque la situation pour les nôtres

Odile VILLIOD – cela permettra à nos jeunes de partir si on complète le séjour

Décision - Attendre un peu avant de solliciter l'intercommunalité – si la situation n'évolue pas, solliciter l'intercommunalité pour compléter le séjour sans chercher à atteindre 10 jeunes

## 2.3 Tour de Table

Odile VILLIOD – à propos du passage de Noéline, chargée de bonheur, sur TV 8 Mont Blanc – n'ont jamais cité la commune de Montvalezan – ont dit uniquement qu'il s'agissait d'une petite commune – c'est dommage.

Jean-Claude FRAISSARD – explique - ce n'est jamais simple de pouvoir maîtriser ce qui va être indiqué dans le reportage - ils filment beaucoup de temps d'image et on ne sait pas ce qu'ils vont retenir.

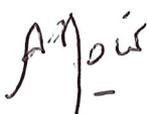
Odile VILLIOD – suggère de prévoir un panneau « Montvalezan » sur le devant de la mairie

Odile VILLIOD – informe - **changement de direction au Ily** – couple qui arrive avec 2 jeunes enfants (2 et 5 ans) – originaires de Lyon – il n'existe pas de logement au sein du ILY qui permette l'accueil d'une « famille » - suggère de faciliter leur arrivée - cela permettrait d'avoir 2 enfants à l'école.

Magali VINSON – informe – M XX va reprendre la direction de l'Accroche Cœur - avec enfant (1.5) - a fait une demande de logement.

*Fin de Séance = 18h15*

**La Secrétaire de séance**  
**Arlette NOIR**



**Le Président**  
**Jean-Claude FRAISSARD**


 MONTVALEZAN  
Le Président  
CCAS

4/4